



Compte rendu du comité syndical du 14 mars 2017

à 18h00 à Lagrand (salle CCIB)

Monsieur Jacques FRANCOU, président du SMIGIBA ouvre la séance et propose un tour de table afin que l'ensemble des élus se présentent et précisent la communauté de communes qu'ils représentent.

Le compte rendu du comité syndical du 9 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

Le secrétaire de séance est Michel ROLLAND.

Monsieur J. FRANCOU rappelle que de nouveaux délégués ont été désignés au SMIGIBA pour remplacer ceux qui ont perdu leur fonction suite à la fusion des communautés de communes.

M. FRANCOU informe que les **pouvoirs n'ont pas de valeur pour le SMIGIBA** sachant que chaque délégué titulaire dispose d'un suppléant. La liste des délégués titulaires et suppléants est annexée à ce compte rendu et également mise en ligne sur le site du syndicat. Les élus titulaires qui ne peuvent se rendre à un comité syndical doivent transmettre la convocation à leur délégué suppléant.

DÉLIBÉRATIONS

1- ACTUALISATION DES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX

Contexte :

L'évolution récente de la réglementation (loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République [loi NOTRe]) a engendré une nouvelle cartographie des intercommunalités présentes sur le bassin versant du Buëch. Le syndicat recouvre depuis le 1^{er} janvier 2017, 4 communautés de communes : Buëch Dévoluy, Sisteronais Buëch, Diois et Baronnies en Drôme Provençale.

Une actualisation des élus délégués au syndicat est nécessaire pour remplacer les délégués qui n'ont plus de mandat communautaire et qui ne siègent plus au syndicat.

Les délégués au SMIGIBA qui conservent leur mandat sont mis en évidence dans le tableau suivant :

| ELUS 2017-2020 | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|---------------------------------------|----------------------|-------------------------|
| <u>CC Sisteronais</u> <u>Buëch</u> | Jean-Pierre TEMPLIER | Patrick MASSOT |
| | Robert GARCIN | Dominique DROUILLARD |
| | Jean SCHULER | Françoise GARCIN |
| | Bernard MATHIEU | Jean-Louis REY |
| | Edmond FRANCOU | Didier CONSTANS |
| | Albert MOULLET | Marcel BAGARD |
| | Robert GAY | Alain D'HEILLY |
| | Bruno LAGIER | Damien DURANCEAU |
| | Michel ROLLAND | Henriette MARTINEZ |
| | Eric ODDOU | Daniel NUSSAS |
| | Eric DEGUILLAME | Luc BLANCHARD |
| | Gérard TENOUX | Patricia MORHET RICHAUD |
| | Michèle REYNAUD | Odile REYNAUD |
| | Florent ARMAND | Philippe MAGNUS |
| CC Buëch Dévoluy | Jacques FRANCOU | Marie-France DURAND |
| | Christiane ACANFORA | Michel MANET |
| | Jean-Paul BELLET | Jean-louis CORNAND |
| | Georges LESBROS | Fabienne DARINI |
| | Bernadette SAUDEMONT | Joël BOURBOUSSE |
| | Jean-François CONTOZ | Thierry GAU |
| CC Diois | Yves GAILLARD | Emile BONNIOT |
| CC Baronnie en Drôme Provençale | Georges ROMEO | Jean MOULLET |
| | Jacques CONIL | Alain NICOLAS |
| | Gérard PEZ | Christian CORNILLAC |
| Membres qui restent en place | | |

A l'unanimité les élus approuvent l'actualisation de la composition des élus au sein du comité syndical du SMIGIBA suivant le tableau présenté.

2- ÉLECTION POSTE VACANT DE VICE-PRÉSIDENT

Contexte :

Sur le même principe que la délibération 2017-002, une actualisation des postes de vice-président est nécessaire. Sachant que le poste de vice-président occupé par Monsieur Philippe AMIC n'est plus pourvu depuis le 17 janvier 2017 (date à laquelle la communauté de communes du Sisteronais Buëch a désigné ses délégués au SMIGIBA), il est nécessaire de réélire un vice-président conformément à l'article 8 des statuts du SMIGIBA.

Trois candidats se présentent au poste de vice-président :

- Monsieur Robert GARCIN (CCSB, Laragne)
- Monsieur Jean-Pierre TEMPLIER (CCSB, Sisteron)
- Monsieur Georges ROMEO (CCBDP, Eygalayes)

Le vote se déroule à bulletin secret.

Monsieur Bernard MATHIEU et Monsieur Jean-François CONTOZ sont chargés du dépouillement.

Le premier tour donne les résultats suivants :

- Monsieur Robert GARCIN : 3 voix
- Monsieur Jean-Pierre TEMPLIER : 5 voix
- Monsieur Georges ROMEO : 7 voix

Le second tour donne les résultats suivants :

- Monsieur Robert GARCIN : 1 voix
- Monsieur Jean-Pierre TEMPLIER : 6 voix
- Monsieur Georges ROMEO : 8 voix

Monsieur **Georges ROMEO est élu vice-président** du SMIGIBA en remplacement de Monsieur Philippe AMIC.

3- ÉLECTION DES POSTES VACANTS DES MEMBRES DU BUREAU

Contexte :

Sur le même principe que les délibérations 2017-002 (actualisation des délégués) et 2017-003 (actualisation des vices-présidents), une actualisation des membres du bureau est nécessaire.

Les membres du bureau qui conservent leur poste sont : Monsieur Jacques Francou, président ; Monsieur Bernard MATHIEU, vice-président ; Monsieur Jean-François CONTOZ, vice-président ; Monsieur Jean-Pierre TEMPLIER ; Monsieur Robert GARCIN ; Monsieur Edmond FRANCOU ; Monsieur Albert MOULLET.

Conformément à l'article 8 des statuts du SMIGIBA, il est nécessaire de réélire 2 membres du bureau (dont le poste de vice-président occupé par M. AMIC et le poste de Marie-France DURAND) ;

Monsieur Georges ROMEO prend la place de Monsieur Philippe AMIC, en tant que vice-président.

Madame Christiane ACANFORA (CCBD, La Faurie) est candidate pour intégrer le bureau, en remplacement de Mme Marie-France DURAND.

M. Georges ROMEO en tant que vice-président est membre du bureau et **Mme Christiane ACANFORA** est élue en tant que membre du **bureau**, en remplacement de Mme Marie-France DURAND.

4- ÉLECTION DES POSTES VACANTS DES MEMBRES DE CAO

Contexte :

Sur le même principe que les délibérations 2017-002 (actualisation des délégués) et 2017-003 (actualisation des vices-présidents) et 2017-004 (actualisation des membres du bureau), une actualisation des membres de la Commission d'Appel d'Offres est nécessaire.

Les postes de titulaires restent inchangés et 3 postes de suppléants doivent être désignés. Les postes concernés sont le poste de suppléant de Monsieur Jean-Pierre TEMPLIER qui était occupé par M. Jean-Louis

Ré jusqu'au 17 janvier 2017 ; le poste de suppléant de Monsieur Robert GARCIN qui était occupé par Mme Patricia MOHRET-RICHAUD jusqu'au 17 janvier 2017 et le poste de suppléant de Monsieur Jean SCHÜLER qui était occupé par M. Pierre REYNAUD jusqu'au 17 janvier 2017.

Trois candidats se présentent pour occuper les postes de suppléants de la CAO :

- Monsieur Robert GAY
- Monsieur Michel ROLLAND
- Monsieur Jean-Paul BELLET

Les suppléants sont ainsi élus:

- M. GAY suppléant de Monsieur Jean-Pierre TEMPLIER
- M. ROLLAND suppléant de Monsieur Robert GARCIN
- M. BELLET suppléant de Monsieur Jean SCHÜLER

5- INDEMNITÉS MENSUELLES DES ÉLUS DE L'EXÉCUTIF

Contexte :

Les indemnités mensuelles des élus doivent être revues suite au décret 2017-85 du 26 janvier 2017. Les taux appliqués doivent être en adéquation avec la forme du syndicat, c'est-à-dire syndicat mixte fermé.

Les taux réglementaires sont :

- une indemnité mensuelle au Président avec l'application d'un taux maximal de 25,59 % de l'indice brut 1022 de fonction des présidents, soit une indemnité maximale d'environ 990,50 € brut/mois ;
- une indemnité mensuelle aux vice-présidents ayant une délégation de fonction avec l'application d'un taux maximal de 10,24 % de l'indice brut 1022 de fonction des vice-présidents, soit une indemnité maximale d'environ 396,36 € brut/mois.

L'indice brut 1022 au 1^{er} février 2017 est fixé à 46 447,87€ (décret n°2017-85 du 26 janvier 2017)

Discussion :

M. Bernard MATHIEU demande si le budget 2017 permet d'inscrire cette dépense qui représente le doublement des indemnités.

M. J. FRANCOU informe que les services ont vérifié que cette dépense était possible et n'engendrait pas de modifications du budget 2017.

M. Jean-Paul BELLET demande si la mise en œuvre des indemnités au taux en vigueur pour le syndicat ne serait pas plus simple à partir du 1^{er} janvier 2018.

M. J. FRANCOU répond que le budget 2017 permet d'absorber cette dépense imprévue et propose d'appliquer le bon taux à partir du 1^{er} avril 2017.

La délibération n°2017-006 est approuvée à l'unanimité.

6- LIGNE DE TRÉSORERIE

Contexte :

La ligne de trésorerie d'un montant de 50 000 € contractée auprès de la Caisse d'Épargne arrive à échéance le 20 avril 2017.

La nouvelle proposition de ligne de trésorerie interactive d'un montant de 50 000 € auprès de la Caisse d'Épargne pour une durée d'un an au taux EONIA de 2,30 %, avec une périodicité de facturation des intérêts : mensuelle à terme échu ; frais de dossier : 150 Euros ; commission d'engagement : 0 Euro ; commission de gestion : 0 Euro ; commission de mouvement : 0 % du montant cumulé des tirages au cours de chaque période et commission de non-utilisation : 0,25 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit.

Discussion :

La ligne de trésorerie en 2016 n'a pas été activée et a engendré une dépense de 277 € pour la structure dont 150 € de frais de dossier.

M. J. FRANCOU rappelle l'importance d'avoir une ligne de trésorerie pour prévenir le décalage entre le paiement des factures et le retour des subventions.

[La délibération n°2017-007 est approuvée à l'unanimité.](#)

7- CONVENTION FINANCIÈRE AVEC LES VILLAGES DES JEUNES

Contexte :

Le SMIGIBA travaille depuis plusieurs années avec l'association "Les Villages des Jeunes" dans le cadre de chantiers internationaux de bénévoles. Plusieurs actions remarquables ont été faites comme l'entretien de la végétation d'un cours d'eau sur Montmaur, une protection de berge en génie végétal de l'adoux du Fontenil à l'aval du plan d'eau de Veynes, plusieurs seuils rustiques sur la commune de Sigottier rendant franchissable un torrent ; l'aménagement d'un adoux sur la commune d'Aspremont,...

Il est proposé de poursuivre ce type de chantier en 2017. Le chantier 2017 est en cours de réflexion et est basé sur une action d'intérêt général.

Une contrepartie financière de 2000 € est demandée par l'association "Les Villages des Jeunes" pour réaliser ce chantier.

Discussion :

Antoine GOURHAND, ingénieur au SMIGIBA, présente la démarche avec cette association.

M. R. GARCIN fait part de son retour sur Laragne et de la plus-value pour le territoire d'avoir des jeunes bénévoles de tout pays, notamment en terme d'animation.

M. J. FRANCOU confirme que cette démarche est intéressante et bénéfique pour le territoire.

[La délibération n°2017-008 est approuvée à l'unanimité.](#)

Contexte :

Le SMIGIBA s'est engagé en 2016 dans un appel à projet GEMAPI avec les partenaires CEREMA et IRSTEA. Le syndicat a été retenu pour s'engager dans cette démarche qui s'inscrit dans le Plan d'Actions de Prévention des Inondations. L'appui des centres de recherche IRSTEA et CEREMA permet au SMIGIBA de travailler sur les points suivants :

- diagnostic et mise en place d'un système de suivi innovant des débits liquides et solides afin de mettre en place une alerte ;
- définition d'indicateurs expérimentaux (environnementaux et agricoles) dans les analyses coût/bénéfice ;
- retour d'expérience sur les travaux en génie végétal réalisés sur le bassin versant.

Ce partenariat est évalué à 120 000 € TTC, dont 60 000 € pris en charge par le CEREMA et l'IRSTEA. Le montant restant de 60 000 € est sous maîtrise d'ouvrage du SMIGIBA qui peut disposer de 80 % de subvention (50 % Agence de l'eau et 30 % CR PACA).

Ainsi cette démarche permet d'obtenir un montage financier permettant d'atteindre 90 % de financement.

Discussion :

Mme C. VASSAS, directrice du SMIGIBA, présente succinctement les actions concernées par cette démarche :

- réflexion pour la mise en place d'un système innovant de mesures des débits solides et liquides afin de mettre en place un système d'alerte ;
- réflexion autour d'indicateurs adaptés au territoire (critères environnementaux et agricoles) qui pourront être ajoutés dans les analyses coût-bénéfice classiques (qui sont nécessaires pour justifier la « rentabilité » de travaux) ;
- le Buëch comme site pilote pour les travaux en génie végétal et retours d'expériences.

M. A. MOULLET demande si ce travail permettra de protéger des terres agricoles plus facilement.

Mme C. VASSAS rappelle le contexte et la nécessité de prioriser les actions sur le territoire compte tenu du linéaire de digues. Des actions de protection de terres agricoles pourront être possibles dans certains secteurs dans le cadre de projets d'aménagements globaux.

M. JP. BELLET rappelle que les anciens avaient protégé leurs terres et qu'il faut les maintenir. Les projets de recul de digue ne sont pas acceptables, ni la création de nouvelles.

Mme C. VASSAS précise que l'entretien des digues les plus dégradées et avec les plus forts enjeux représente une dépense d'environ 20 millions d'euros.

M. J. FRANCOU complète en proposant de créer une commission de travail pour hiérarchiser les actions à mener sur le territoire.

Mme C. VASSAS fait remarquer que dans le cadre de ce partenariat qui concerne l'année 2017, le SMIGIBA bénéficie de 90 % de subvention et d'une expertise de qualité très positive pour le territoire.

M. M. ROLLAND demande des compléments sur les analyses multi-critères.

Mme C. VASSAS explique l'intérêt de faire évoluer les analyses coût bénéfice classiques afin d'intégrer des indicateurs pertinents nouveaux (environnementaux et agricoles) pour montrer et justifier l'intérêt des travaux à conduire sur le territoire du bassin versant du Buëch.

M. A. MOULLET demande si la part financière restante au SMIGIBA sera à renouveler chaque année.

J. FRANCOU indique que c'est une opportunité pour cette année et que si cela s'avère pertinent de le relancer pour les années à venir, le SMIGIBA pourra déterminer à quelle hauteur il souhaite s'investir, mais rien n'est obligatoire.

[La délibération n°2017-009 est approuvée à l'unanimité.](#)

9- CONVENTION DE PARTENARIAT TECHNIQUE : PROJET EUROPÉEN MARACANA

Contexte :

L'IRSTEA et l'université de Leeds proposent au SMIGIBA de s'impliquer dans le projet MARACANA (MANaging Risks cAsaCAdes by engaging NATure). Compte tenu des besoins du SMIGIBA en terme de développement d'outils et d'expérimentation de solutions de réduction du risque, ce projet permettrait de soutenir le syndicat financièrement et techniquement, en parallèle du Plan d'Actions de Prévention des Inondations.

Discussion :

M. A. GOURHAND détaille les objectifs de ce projet de recherche autour de la diminution du risque. Dans ce partenariat, il s'agit d'expérimenter et de tester des solutions de travaux pour diminuer les risques.

M. A. MOULLET demande que cette approche intègre la Méouge.

M. A. GOURHAND confirme que ce projet concerne l'ensemble du bassin versant du Buëch et qu'il ne s'agit que d'un partenariat technique. A ce jour aucune contrepartie financière de la part du SMIGIBA n'est demandée.

[La délibération n°2017-010 est approuvée à l'unanimité.](#)

10- PLAN D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS : PAPI D' INTENTION

Contexte :

Le syndicat s'est engagé dans une démarche d'élaboration d'un Plan d'Actions de Prévention des Inondations : PAPI. Il s'agit dans un premier temps d'un PAPI d'intention, c'est-à-dire un programme d'actions sur 3 ans permettant de réaliser l'ensemble des études nécessaires aux travaux qui se dérouleront dans un second temps, lors d'un PAPI complet.

Un diagnostic de territoire a été réalisé en 2016 par le SMIGIBA et a été présenté sous la forme d'atelier de concertation territoriaux afin de partager les éléments et de recueillir les attentes autour de la prévention des inondations avec les acteurs du territoire.

À l'issue de ce diagnostic partagé, une stratégie a pu émerger en faveur de la prévention des inondations en

accord avec les spécificités locales. Un programme d'actions a été co-construit grâce à des ateliers de concertation territoriaux afin de répondre aux différentes attentes autour de la prévention des inondations tout en intégrant une attention aux milieux aquatiques. Les partenaires financiers ont ensuite été rencontrés afin d'établir un plan de financement optimisé.

Le programme d'actions et le plan de financement sont téléchargeables sur le site internet du SMIGIBA : <http://www.smigiba.fr/ressources/papi-dintention/>

Le PAPI d'intention couvre le territoire du bassin versant du Buëch et se compose d'actions réparties autour des axes suivants :

- Axe 0 : animation et mise en œuvre du PAPI
- Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 : la surveillance, la prévision des crues et des inondations
- Axe 3 : l'alerte et la gestion de crise
- Axe 4 : la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Axe 5 : les actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes
- Axe 6 : la gestion / le ralentissement des écoulements
- Axe 7 : la gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Les principales actions concernent :

- Amélioration de la connaissance : Étude complémentaire sur l'aléa, Étude sur la valeur des terres agricoles, Étude économique approfondie, Finalisation du recensement des enjeux,...
- Prévention et sensibilisation : Information à destination du public, Information à destination des acteurs locaux, Aide dans la rédaction des DICRIM (dossier d'information communal sur les risques majeurs), Site internet regroupant l'ensemble des données sur les inondations, Repères de crue,...
- Amélioration de la surveillance, de la gestion de crise et la gestion post-crue : Système de suivi des cours d'eau, Mise en place d'un système d'alerte à l'échelle du bassin versant, Aide à la rédaction des plans communaux de sauvegarde, Gestion de l'après-crue,...
- Définition de la vulnérabilité : Étude pour la définition de la vulnérabilité environnementale, Diagnostic de la vulnérabilité, Définition concertée de la vulnérabilité,...
- Gestion des écoulements : Stratégie de gestion des inondations sur les secteurs clés, Stratégie de gestion des inondations hors secteurs clés, Suite des études en cours sur le Grand Buëch, Études particulières : Blaisance et Rif de l'Arc,...

Le montant total du PAPI est estimé à **1,37 million d'euros HT**.

Le plan de financement provisoire est le suivant :

- | | | |
|-----------------|-------|------------------|
| • État : | 32 %, | soit 444 893 €HT |
| • Région PACA : | 16 %, | soit 219 131 €HT |

- Agence de l'Eau : 16 %, soit 220 444 €HT
- SMIGIBA + structure GEMAPI : 36 %, soit 496 163 €HT

Le tableau suivant présente les actions proposées, leur maître d'ouvrage et l'estimatif financier en €HT.

| Actions | | Axes concernés | Maître d'ouvrage | Coût total estimatif | |
|--|---|--|-----------------------|----------------------|-----------|
| 1. Animation et gouvernance | | | | 261 000 € | |
| 1.1 | Postes d'animateur | Axe 0 | SMIGIBA | 246 000 € | |
| 1.2 | Réflexion et mise en place de la GEMAPI/étude SOCLE | Axe 1 | SMIGIBA | 15 000 € | |
| 1.3 | Préparation du PAPI complet | Axe 0 | SMIGIBA | | |
| 2. Amélioration de la connaissance | | | | 88 940 € | |
| 2.1 | Étude complémentaire sur les aléas inondation et torrentiel | Axe 1 | SMIGIBA | 23 545 € | |
| 2.2 | Finalisation du recensement des enjeux | Axe 1 | SMIGIBA | 60 275 € | |
| | Étude agricole approfondie | | | | |
| | Étude économique approfondie | | | | |
| | Autres enjeux | | | | |
| 2.3 | Étude environnementale | Axe 1 | SMIGIBA | 5 120 € | |
| 3. Prévention et sensibilisation | | | | 91 600 € | |
| 3.1 | Information à destination du public | Axe 1 | SMIGIBA | 57 800 € | |
| 3.2 | Information à destination des acteurs locaux | Axe 1 | SMIGIBA | 3 000 € | |
| 3.3 | Note d'intégration du risque inondation dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme | Axe 4 | SMIGIBA/DDT | 2 600 € | |
| 3.4 | Repères de crues | Axe 1 | SMIGIBA | 4 200 € | |
| 3.5 | Parties sur les risques inondation et torrentiel des DICRIM | Axe 1 | SMIGIBA/DDT | 3 100 € | |
| 3.6 | Création d'un observatoire enjeux, risques et milieux | Axe 1 | SMIGIBA | 20 900 € | |
| 4. Amélioration de la surveillance, de la gestion de crise et de la gestion post-crue | | | | 314 620 € | |
| 4.1 | Système de suivi des débits | | SMIGIBA | | |
| | 4.1.1 Stations de mesures : diagnostic et localisation | Axe 1 | SMIGIBA | 25 000 € | |
| | 4.1.2 Stations de mesures : acquisition et maintenance | Acquisition et maintenance du matériel | Axe 2 | SMIGIBA | 85 000 € |
| | | Tarage, validation des données | Axe 1 | | 180 000 € |
| 4.2 | Réflexion pour la mise en place d'un système d'alerte à l'échelle du bassin versant | Axe 3 | à définir | en interne | |
| 4.3 | Mission d'appui à la rédaction de plans communaux de sauvegarde | Axe 3 | SMIGIBA | 2 500 € | |
| 4.4 | Gestion de l'après-crue – Résilience | Axe 1 | SMIGIBA | 22 120 € | |
| 5. Définition de la vulnérabilité | | | | 181 170 € | |
| 5.1 | Définition concertée des secteurs prioritaires et hiérarchisation | Axe 5 | SMIGIBA | 23 500 € | |
| 5.2 | Analyse de la vulnérabilité économique | Axe 5 | SMIGIBA | 25 000 € | |
| 5.3 | Diagnostic de la vulnérabilité environnementale | Axe 5 | SMIGIBA | 12 000 € | |
| 5.4 | Stratégie de gestion des inondations en dehors des systèmes d'endiguements | Axe 5 | SMIGIBA | 80 670 € | |
| 5.5 | Plan de gestion des Alluvions de la Méouge | Axe 5 | SMIGIBA | 40 000 € | |
| 6. Gestion des écoulements et protection | | | | 440 300 € | |
| 6.1 | Définition des critères pour les AMC | Axe 6 | SMIGIBA | | |
| | Partenariat CEREMA/IRSTEA | | | 25 000 € | |
| 6.2 | Suites des études d'endiguements du Grand Buëch | Axes 6 et 7 | EPCI/Structure GEMAPI | 70 000 € | |
| 6.3 | Stratégie de gestion de l'inondation sur plusieurs secteurs clés | Axes 6 et 7 | EPCI/Structure GEMAPI | 315 000 € | |
| 6.4 | Étude élargissement de la Blaisance | Axe 6 | EPCI/Structure GEMAPI | 18 300 € | |
| 6.5 | Étude sur le rif de l'Arc | Axe 7 | EPCI/Structure GEMAPI | 12 000 € | |
| TOTAL toutes actions HT | | | | 1 377 630 € | |

Discussion :

M. J. FRANCOU rappelle le contexte et notamment la présentation faite par M. PY. LECORDIX, directeur adjoint de la DDT05 lors d'un précédent comité syndical, en faveur de l'émergence d'un PAPI pour le Buëch. Le PAPI est un outil qui permet d'obtenir des financements pour réaliser des travaux de protection. Plusieurs réunions de concertation se sont déroulées pour co-construire les actions et présenter le

programme d'actions du PAPI d'intention.

Mme C. VASSAS explique que le programme d'actions du PAPI d'intention se compose de 28 actions réparties sur plusieurs axes. Le détail des actions a été présenté dans les ateliers de concertation et sera précisé lors du comité de rivière du 21 mars 2017. L'ensemble des documents afférents au PAPI d'intention est disponible en les téléchargeant sur le site internet du SMIGIBA.

M. J. FRANCOU fait remarquer que lors de la concertation, les élus et acteurs locaux ont demandé qu'un travail soit réalisé sur l'alerte. Aujourd'hui, il n'existe pas d'organisation cohérente, à l'échelle communale en cas de crise.

M. J. FRANCOU présente le montant total du PAPI d'intention pour 1,37 millions d'€ dont 493 k€ d'autofinancement pour le SMIGIBA.

Mme C. VASSAS complète en indiquant que le plan de financement est présenté sans intégrer les programmes de recherche pour lesquels le syndicat a candidaté et qui pourront apporter un complément financier non négligeable (PARN/GIRN, MARACANA,...).

M. J. FRANCOU explique que l'autofinancement des actions inscrites dans le PAPI d'intention sera couvert par la taxe GEMAPI. La taxe GEMAPI sera répartie sur la taxe d'habitation, les taxes foncières et le foncier des entreprises et se calcule sur la base de la population DGF. Une rencontre des présidents des syndicats des bassins adjacents est prévue pour faire les bilans des besoins autour de la taxe GEMAPI. Les présidents des communautés de communes seront intégrés dans cette démarche autour du montant de la nouvelle taxe GEMAPI.

M. JF. CONTOZ fait remarquer que la taxe à 40 €/habitant ne sera pas uniforme et que certains foyers auront une note salée.

M. J. FRANCOU poursuit en indiquant que la taxe GEMAPI qui permettra de financer le PAPI d'intention se distingue bien des participations annuelles au SMIGIBA demandées aux communautés de communes.

M. JF. CONTOZ constate que la troisième année du plan de financement du PAPI n'est pas financée comme les années 1 et 2.

M. A. GOURHAND explique que les plans de financement annuels évoluent en fonction des actions à mettre en œuvre.

[La délibération n°2017-011 est approuvée à l'unanimité.](#)

11- POSTE DE DIRECTION : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Contexte :

Dans le cadre du contrat de rivière, le poste de direction du syndicat est financé par l'Agence de l'Eau, la Région PACA et le Département de la Drôme.

Les conventions financières s'échelonnent dans le temps de manière différenciée (annuelle ou pluriannuelle) suivant les financeurs.

[La délibération n°2017-012 est approuvée à l'unanimité.](#)

12- POSTE D'INGÉNIEUR GESTION PHYSIQUE : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Contexte :

Dans le cadre du contrat de rivière, le poste d'ingénieur gestion physique du syndicat est financé par l'Agence de l'Eau et la Région PACA.

Les conventions financières s'échelonnent dans le temps de manière différenciée (annuelle ou pluriannuelle) suivant les financeurs.

La délibération n°2017-013 est approuvée à l'unanimité.

13- POSTE DE TECHNICIEN DE RIVIÈRE : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Contexte :

Dans le cadre du contrat de rivière, le poste d'ingénieur gestion physique du syndicat est financé par l'Agence de l'Eau, le Département des Hautes Alpes et le Département de la Drôme.

Les conventions financières s'échelonnent dans le temps de manière différenciée (annuelle ou pluriannuelle) suivant les financeurs.

La délibération n°2017-014 est approuvée à l'unanimité.

14- POSTE D'INGÉNIEUR HYDRAULICIEN : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Contexte :

Dans le cadre de l'élaboration du PAPI d'intention du Buëch, le SMIGIBA a créé un poste d'ingénieur hydraulicien en 2016. Pour mettre en œuvre le Plan d'actions dans le cadre du PAPI d'intention et du PAPI complet à venir, le poste doit être maintenu, ainsi que les demandes de subventions afférentes au poste. La convention financière avec l'Agence de l'Eau doit être renouvelée jusqu'à la labellisation du PAPI d'intention. A partir de la labellisation, le poste bénéficiera des aides financières de l'État.

La délibération n°2017-015 est approuvée à l'unanimité.

15- TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION DES BERGES ET DU LIT (HORS DÉPARTEMENT 26)

Contexte :

Dans le cadre de l'action du contrat de rivière visant l'entretien de la végétation des berges et du lit des cours d'eau présents sur le bassin versant du Buëch, la campagne 2017 se déroulera à l'automne. Les tronçons sur lesquels les travaux se dérouleront sont en cours de définition par l'équipe technique du SMIGIBA. Les communautés de communes seront consultées pour qu'elles fassent remonter le besoin des communes. Cette délibération concerne les travaux qui se déroulent en dehors du département de la Drôme.

La délibération n°2017-016 est approuvée à l'unanimité.

16- TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION DES BERGES ET DU LIT (DÉPARTEMENT 26)

Contexte :

Même contexte dans pour la délibération 2017-16. Cette délibération concerne les travaux qui se déroulent uniquement sur le territoire du département de la Drôme.

La délibération n°2017-017 est approuvée à l'unanimité.

17- TRAVAUX DE TRAITEMENT DES ISCLES – CAMPAGNE 2017

Contexte :

Dans le cadre de l'action du contrat de rivière visant le traitement des iscles et la restauration du fonctionnement en tresse sur le bassin versant du Buëch, la campagne 2017 se déroulera à l'automne. Les tronçons sur lesquels les travaux se dérouleront sont en cours de définition par l'équipe technique du SMIGIBA. Les communautés de communes seront consultées pour qu'elles fassent remonter le besoin des communes.

Discussion :

M. A. MOULLET fait remarquer que les montants inscrits en travaux de traitement des iscles sont disproportionnés et insuffisants par rapport aux travaux d'entretien de la végétation.

M. A. GOURHAND explique que des travaux d'entretien de la végétation sont également possibles sur les iscles et qu'il faut regarder l'enveloppe totale de l'action B1.1 et B2.6 du contrat de rivière.

La délibération n°2017-018 est approuvée à l'unanimité.

18- SENSIBILISATION DES SCOLAIRES

Contexte :

Dans le cadre de l'action du contrat de rivière visant la sensibilisation des scolaires, des interventions sont réalisées au sein des établissements scolaires présents sur le bassin versant du Buëch. Le cycle se compose au maximum de 5 séances et d'une sortie terrain. L'objectif de cette animation est de sensibiliser les scolaires au cycle de l'eau, à la prévention des inondations, à la gestion des cours d'eau et à Natura 2000.

La délibération n°2017-019 est approuvée à l'unanimité.

19- BULLETIN ANNUEL 2017

Contexte :

Le SMIGIBA édite un bulletin annuel envoyé aux habitants de la vallée.

Discussion :

M. A. GOURHAND fait remonter le problème de distribution par la poste depuis plusieurs années et

demande si une distribution différente pouvait être envisagée.

M. J. FRANCOU indique qu'une distribution par le personnel communal est le plus efficace.

M. B. MATHIEU fait part de son expérience sous pli timbré.

Une réflexion doit être engagée avec les communautés de communes pour trouver un moyen de diffusion efficace.

La délibération n°2017-020 est approuvée à l'unanimité.

20- ÉVALUATION FINALE DU CONTRAT DE RIVIÈRE ET ÉTUDE PROSPECTIVES

Contexte :

Le contrat de rivière arrive à son terme fin 2017 après 9 années de mise en œuvre, dont 2 ans d'avenant. Le bilan technique et financier sera réalisé en interne. L'évaluation finale du contrat de rivière sera réalisée par un prestataire extérieur afin d'avoir une vision objective du ressenti constructif des acteurs locaux sur les actions menées depuis 2008. Cette étude sera complétée par une analyse prospective qui permettra de proposer les outils adaptés au territoire pour poursuivre la gestion des cours d'eau au sens de la GEMAPI et au-delà de la compétence GEMAPI, notamment pour la gestion de la ressource en eau, la gestion écologique,...

La délibération n°2017-021 est approuvée à l'unanimité.

AUTRES - INFORMATIONS GÉNÉRALES

RÉVISION DES STATUTS

Conformément aux discussions qui se sont déroulées lors des conseils syndicaux de décembre 2016 et janvier 2017, un groupe de travail sera constitué pour réviser les statuts du SMIGIBA. L'ensemble des délégués du SMIGIBA est invité à participer au groupe de travail.

Il faut engager cette réflexion après le vote du budget des communautés de communes, fin avril 2017 et inviter les élus membres du bureau.

PLANNING

Réunions SMIGIBA :

Comité de rivière : 21 mars 2017 à 10h à Eyguians (salle des fêtes)

Date du prochain comité syndical : mi-mai 2017 à la salle de la CCIB à Lagrand – Garde Colombe

Réunion de bureau : à définir 2017